

JM
AUDIT & CONSEILS

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

**COMITE REGIONAL D'EQUITATION
D'ILE DE FRANCE
(C.R.E.I.F.)**

**56, rue des Renaudes
75017 PARIS**

=====

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2011**

ENERGY PARK - Bât. 7 - 4e étage - 132/134 boulevard de Verdun - 92400 COURBEVOIE

Tél. : 01.55.70.28.00. - Fax : 01.55.70.28.10

SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES - REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES
SAS AU CAPITAL DE 40 000 € - R.C. PARIS B 398 309 757 - SIRET 398 309 757 00035 - TVA FR 57398309757

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés d'une convention prévue à l'article L. 612-5 du Code de Commerce et conclue au cours de l'exercice clos le 31 août 2011.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CV
PL

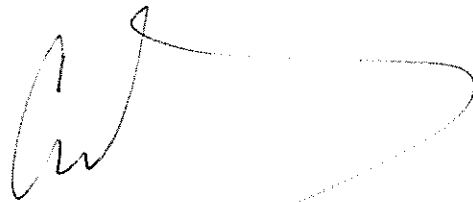
Convention de sous-traitance de l'activité de formation

Sous-traitance Formation Brevet Professionnel réalisée par Forma Lys :

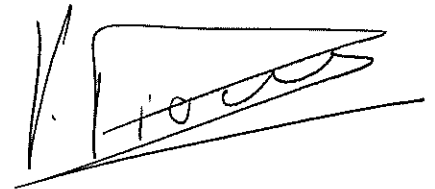
- Membre du Comité Directeur intéressé : Madame Clémence LABORDE
Montant pris en charge par votre Association : 20 567,25 €

Fait à Courbevoie, le 21 décembre 2011

POUR JM AUDIT & CONSEILS



Gérard PICAULT



Patrick PIOCHAUD

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Versailles